

Nombre de Conseillers
 en exercice : 23
 Présents : 18
 Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thierry VALADON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2025

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal.

ABSENTS : M. JANICOT Philippe, Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. TOURNIEROUX Vincent (Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. Bernard ZBORALA.

Secrétaire de séance : Mme DEBAYLE Michèle

6. Signature de contrats relatifs aux travaux de rénovation d'un bâtiment communal.

La commune est propriétaire d'un ensemble immobilier situé au 1 route de Limoges loué à la SARL PSV.

Ce bâtiment nécessite des travaux de réfection des planchers des bureaux du rez-de-chaussée et du grenier, le remplacement des plafonds de l'étage ainsi qu'une partie de celui du rez-de-chaussée par un plafond suspendu et le remplacement de la zinguerie.

A ce titre et conformément à l'article R 2122-9-1 du Code de la commande publique qui dispense les marchés publics de travaux qui répondent à un besoin d'une valeur inférieure à 100 000 € HT, des obligations de publicité et de mise en concurrence formalisées, plusieurs demandes de devis ont été effectués.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour les lots suivants :

- lot 1 : menuiserie,
- lot 2 : plâtrerie,
- lot 3 : zinguerie.

Après analyse des offres, il ressort que les offres les plus avantageuses économiquement et techniquement sont les suivantes :

- lot 1 : l'entreprise l'Esprit Menuiserie pour un montant total de 33 841,90 € HT soit 40 610,28 € TTC,
- lot 2 : l'entreprise AP 87 pour un montant total de 17 556,96 € HT et TTC,
- lot 3 : l'entreprise Bat'Innov pour un montant total de 6 092,80 € HT soit 6 702,08 € TTC.

Les dépenses prévisionnelles des travaux s'élèvent ainsi à 57 491,66 € HT.

Pour ce projet la commune déposera des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) et auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Le delta sera porté directement par la commune via de l'autofinancement.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES
57 491,66 € HT	34 495 € DETR/DSIL
	5 749 € CD
	17 247,66 € Autofinancement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de rénovation d'un bâtiment communal,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats avec les différentes entreprises précitées,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents susceptibles d'intervenir en cours de marché dans le but d'assurer son bon fonctionnement,
- d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des différents financeurs cités dans la présente délibération,
- d'imputer les dépenses et les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 20	POUR 20	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le 1^{er} adjoint aux finances,
Thierry VALADON

